

Madame **Emmanuelle WARGON**
Ministre déléguée chargée du Logement
Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

PARIS, LE 8 DECEMBRE 2020

LA PRESIDENTE

France urbaine
22, rue Joubert
75009 Paris
Tel : 01 44 39 34 56

Contact :
e.heyraud@franceurbaine.org

Madame la Ministre,

Je me permets de vous écrire concernant le volet logement de l'avant-projet de loi dit Laïcité/lutte contre les séparatismes et consolidation des valeurs républicaines, qui doit être présenté au Conseil des ministres du 9 décembre prochain.

Les maires de grandes villes et présidents d'intercommunalités urbaines souhaitent d'abord attirer votre attention sur le fait qu'on ne peut légiférer sur une problématique aussi sensible par voie d'ordonnances. Les politiques locales et nationales de peuplement et de soutien au logement social et très social méritent des débats plus approfondis et démocratiques, sachant que nous avons déjà eu par ailleurs, depuis 2012, de nombreuses lois à appliquer sur le sujet.

L'article 27 de l'avant-projet de loi suppose en l'état que l'on se penche sur le fonctionnement des conférences intercommunales du logement (CIL), des conventions intercommunales d'attribution (CIA) et des commissions d'attribution de logement (CAL), dont l'appropriation est de nature inégale et qui justifierait sans nul doute des simplifications et ajustements. Nous pourrions sur ce dossier installer un groupe de travail ad hoc partenarial, pour identifier les freins, leviers et difficultés rencontrés par les acteurs sur le terrain.

L'article 28 soulève, quant à lui, la question sensible de l'hébergement d'urgence qui est une compétence de l'Etat et de la façon dont elle est déclinée sur les territoires. Sur ce dossier qui recoupe largement la question des publics prioritaires relevant du DALO, nous n'avons à ce stade aucune information sur les moyens supplémentaires que l'Etat entend mobiliser, alors que le secteur HLM reste encore fragilisé par les conséquences de la réduction de loyer de solidarité (RLS), adopté lors de la loi de finances 2018.

Enfin, nous souhaitons ici rappeler avec force notre attachement à la loi SRU et au principe des 25% de logements sociaux d'ici 2025. Nombre de grandes villes respectent du reste déjà cet objectif fixé par l'Etat. Dans le même temps, France urbaine ne peut que regretter la baisse, d'année en année, de la compensation par l'Etat aux collectivités des exonérations de taxe foncière sur la propriété bâtie (TFPB) pour les bailleurs sociaux en quartier prioritaire

de la ville (QPV) : cette situation n'est pas de nature à améliorer le dialogue entre les collectivités, les organismes HLM et l'Etat.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Johanna ROLLAND
Maire de Nantes
Présidente de Nantes Métropole



Copie du courrier adressé au premier ministre